

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 3 avril 2025 à 19h00.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-sept mars deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 3

Monsieur Emmanuel CHARETTE donne procuration à Monsieur Michel MAILLARD
Monsieur Jean MOULLIERE donne procuration à Monsieur Luc MONNET
Monsieur Yannick LIEVIN donne procuration à Monsieur Philippe KUPPENS

Secrétaire :

Cyprien DUBUS

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie l'ensemble des élus pour leur présence. Monsieur le Maire salue le public présent et les internautes qui suivent la séance via les réseaux sociaux et remercie Quentin BONNET qui assure la diffusion sur les réseaux.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour de la séance qui est relativement important avec le vote du budget de la collectivité pour l'année 2025. Monsieur le Maire indique que Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, va présenter ce projet de budget, fruit d'un travail important qui émane des adjoints, des commissions et des services sous la direction de Monsieur Sylvain PEREZ, Directeur général.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur implication et la commission Finances en particulier pour avoir préparé ce budget dans un contexte qui reste délicat et compliqué. Monsieur le Maire observe que la commune est bien gérée et qu'elle est au rendez-vous que ce soit en termes de fonctionnement mais aussi en termes d'investissement pour 2025. D'ailleurs, les travaux en cours actuellement dans la commune montre une forme de dynamisme.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes Pévèle Carembault a décidé, lors de son Conseil lundi soir, de voter une subvention de 700 000 € pour les cinémas. Cette somme vient compléter le montage financier qui a été initié avec des financements de l'État, de la Région, et de la commune.

Monsieur le Maire précise que le vote a été unanime et remarque que le représentant de l'opposition municipale de Templeuve qui avait voté contre les subventions aux cinémas au Conseil municipal de Templeuve, a voté pour la subvention au Conseil communautaire. Monsieur le Maire pense donc avoir été convaincant sur la pertinence du projet imaginé depuis quelques années maintenant et qui sort enfin de terre.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Michel MAILLARD s'il se réjouit de la réalisation du cinéma à Templeuve et non à la Croisette sur la commune de Cappelle-en-Pévèle comme le souhaitait à l'époque le Maire Cappelle-en-Pévèle Monsieur CHOCRAUX.

Monsieur Michel MAILLARD, Conseiller municipal, répond que le désaccord portait sur l'implantation du Jardin des Loisirs avec l'ensemble des structures sur cet emplacement-là. Mais le groupe n'a jamais été contre les cinémas à Templeuve. Et l'intervention en Conseil communautaire portait bien sur l'ensemble du projet. Maintenant que le projet existe, il est normal de voter les subventions pour les cinémas.

Monsieur le Maire répond que la majorité est très satisfaite que les cinémas puissent rester à Templeuve et non s'implanter à Cappelle-en-Pévèle comme l'opposition avait pu le suggérer à l'époque.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a tout un programme de manifestations à venir dans les prochaines semaines. Le mois d'avril s'annonce particulièrement dense et chargé.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 février 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

2- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances.

A l'instar de ce qui a été proposé les années précédentes, Monsieur Stéphane MICHEL ne souhaite pas présenter en détail le compte de gestion. En effet, le document envoyé par la Trésorerie est un document purement comptable.

Monsieur Stéphane MICHEL souligne que ce compte de gestion doit obligatoirement coïncider à 100% au compte administratif. Or, le compte administratif et le compte de gestion sont parfaitement équivalents et exactement identiques. La présentation est complètement différente, mais les chiffres sont exactement les mêmes. D'ailleurs ces documents ont été transmis avec la convocation au Conseil municipal. Chacun a donc pu faire le rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif et constater que les deux documents sont identiques.

Monsieur Stéphane MICHEL propose donc d'approuver le compte de gestion et de passer à la présentation du compte administratif.

Le compte de gestion retrace les dépenses (mandats) et les recettes (titres) de la collectivité sur l'exercice considéré. Monsieur le Maire soumet le compte de gestion établi par le comptable public pour l'année 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

3- Approbation du Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que le compte administratif est un document qui se présente sous une forme différente suivant une nomenclature appelée M57 spécifique aux collectivités territoriales. Ce document est très épais, il fait 269 pages.

Afin que la présentation ne soit pas trop longue Monsieur Stéphane MICHEL propose d'utiliser la fiche synthétique qui permet d'aborder les points essentiels de ce compte administratif sans trop rentrer dans les détails. Monsieur Stéphane MICHEL invite chacun et chacune à intervenir pour toute remarque ou question sur une des pages ou sur une des lignes du compte.

Monsieur Stéphane MICHEL souhaite remercier Madame Céline DUBERNARD, Responsable financière, qui a fourni un travail énorme pour mettre en place ce document, et remercier également Monsieur le Directeur Général des Services qui fournit un travail remarquable ainsi que les membres de la Commission. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle qu'il est possible de faire des virements de chapitres à chapitres à hauteur de 7,5 % des sommes sauf sur le 012. Mais cela sera évoqué aussi lors de la présentation du BP.

Concernant l'exécution budgétaire 2024, et pour commencer par les investissements, elle a été correcte, acceptable mais pas parfaite parce qu'il y a une série d'opérations qui avaient été prévues en investissement et qui devaient se faire entièrement sur l'exercice 2024 mais qui n'ont pas pu s'achever en 2024. Donc certaines exécutions budgétaires commencées en 2024 vont se poursuivre en 2025, ce qui entraîne mécaniquement des restes à réaliser qui sont assez importants en dépenses d'investissement à hauteur de 391 925,62 € RAR en dépenses. Certaines opérations d'investissement ont été décalées dans le temps de quelques mois et donc elles vont déborder sur l'exercice budgétaire 2025.

Par ailleurs, on a une exécution qui s'est faite avec une série de réalisations, d'opérations d'investissement importantes qui ont été terminées en 2024, notamment les travaux de restauration de l'église. La commune a encore dépensé presque 900 000 € en 2024 pour la restauration de l'église. Donc c'était un chantier extrêmement conséquent. Il y a eu également l'achat d'une scène mobile pour 35 000 €, la réfection d'une partie du toit de la salle polyvalente pour plus de 70 000 €, l'installation de nouveaux fauteuils au Petit Théâtre, des réfections de chaussée, rue d'Anchin, rue de la Carrière.

En recettes d'investissement, les choses se sont plutôt bien passées, mais il y a une série de sommes d'argent qu'on aurait dû percevoir en 2024 et qui ne sont pas rentrées dans les caisses en 2024.

Monsieur Stéphane MICHEL précise que ce n'est pas très grave parce que c'est de l'argent qui est notifié, qui va arriver sur le compte de la commune en 2025. Les sommes non perçues au titre des recettes en 2024 ont donc entraîné des restes à réaliser en recettes d'investissement, en l'occurrence à hauteur de 1 249 295 €. Cela est dû à des subventions qui ont été notifiées mais pas versées, notamment pour la

restauration de l'église, pour la restauration du toit de la mairie centre (Fonds vert). La vente des terrains liés à l'opération Cinémas n'a pas été réalisée en 2024 comme prévu au départ. Elles le seront en 2025.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que pour autant la commune n'a pas de soucis de trésorerie. Aujourd'hui le compte bancaire est largement excédentaire, quasiment 2 millions d'euros sur le compte. Par rapport au budget 2025, la commune est donc tout à fait en mesure de payer les premières factures qui vont arriver sans avoir de problèmes de trésorerie. L'argent qui n'a pas été dépensé en 2024, sera dépensé en 2025. Il s'agit juste d'un décalage dans le temps. L'argent ne s'est pas évaporé. Les subventions ne sont pas perdues parce que des opérations n'ont pas été entièrement réalisées en 2024. Le budget 2024 était, en investissement, réparti sur de multiples opérations. Dans ce cas, on constate souvent une exécution budgétaire qui est un peu moins bonne que lorsque le budget est centré sur une, deux ou trois grosses opérations d'investissement.

Au final, sur l'exercice, 970 438,50 € ont été dégagés en investissement. Le déficit reporté était d'un peu plus d'1 200 000 € et donc le déficit final sur l'exercice 2024 en investissement est d'un peu plus de 237 000 €.

Au niveau du fonctionnement, Monsieur Stéphane MICHEL observe une très bonne exécution budgétaire. Il y a eu des recettes supérieures à ce qui était prévu et des dépenses inférieures à ce qui était prévu. Or, si on a plus de recettes et moins de dépenses cela a un impact significatif et positif sur la CAF. La CAF brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Son montant est de 929 712,17 € brut ce qui est un très bon résultat dont la commune peut être très fière parce qu'elle représente le fruit du travail de chacune et de chacun dans le cadre de ce Conseil municipal. La CAF brute avait été estimée au BP autour de 500 000 € or elle est au-dessus de 900 000 €, donc cela permet de dégager une CAF nette de 475 582,70 €, alors que la prévision était une CAF nette autour de 50 000 €, un montant relativement bas. Et finalement le montant est beaucoup plus conséquent que ce qui était prévu.

Monsieur Stéphane MICHEL commente les recettes : Sur chaque chapitre, la commune a reçu un peu plus que ce qui était prévu. La différence significative se situe au niveau de la dotation de l'Etat au chapitre 74 qui a été de 2 millions d'euros en 2024 alors que le budget prévoyait 1 262 000 €.

Au niveau des dépenses, il y a deux gros chapitres le 011 et 012. Sur le 011, les charges à caractère général, les dépenses ont été inférieures à ce qui était prévu (150 000 € de moins). Et sur le 012, à peu près 150 000 € ont été également dégagés. Monsieur Stéphane MICHEL explique que fin 2024 la clôture en fonctionnement est donc confortable avec un résultat 2024 de plus 760 576, 78 €. Le résultat reporté en N-1 était d'un peu plus d'un million d'euros. La commune avait donc 1 million de côté auquel se rajoutent 760 000 € dégagés en 2024, ce qui fait un résultat de clôture en fonctionnement en 2024 d'environ 1,8 millions. Cela explique le choix de la municipalité lors de la construction du budget 2025 de ponctionner une partie importante de cette somme qui avait été mise de côté, année après année. En effet, il a été décidé de prendre 1,2 millions de ces 1,8 millions pour les injecter en recettes d'investissement par un mécanisme budgétaire qui s'appelle le compte 1068.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que ce mécanisme permet d'autofinancer les quelques 2,7 millions d'opérations d'investissement nouvelles qui sont prévues au budget 2025. Au fil des années, par les économies réalisées, par le fait d'avoir été prudent dans les budgets, par le fait d'avoir été rigoureux dans l'exécution budgétaire, la municipalité a dégagé de l'excédent dont les deux tiers sont utilisés dans le budget 2025 pour financer une grande partie des opérations d'investissement.

Monsieur Stéphane MICHEL invite l'assemblée à poser des questions sur cette exécution budgétaire et à débattre sur le sujet.

Madame Daniela MORONVAL indique qu'elle interviendra au nom du groupe après la présentation du budget prévisionnel.

Monsieur le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote. Il est précisé que, dans ce cadre, le vote de Monsieur Jean MOULLIERE par sa procuration à Monsieur le Maire ne pourra pas être pris en compte.

Le compte administratif retrace les réalisations effectives en dépenses et en recettes au cours de l'exercice budgétaire précédent. Le total des dépenses de l'année 2024 s'élève à 8 728 956,61 €. Le total des recettes s'élève quant à lui à 10 459 971,89 €. Monsieur le Maire soumet le compte administratif pour l'année 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	20		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

4- Affectation des résultats 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances pour la présentation de l'affectation des résultats.

En fonctionnement 2024, la commune a dépensé 6 416 634,75 € et a perçu des recettes à hauteur de 7 177 211,53 €, ce qui fait un résultat de fonctionnement 2024 de 760 576,78 €, auquel vient s'ajouter un peu plus d'un million d'euros mis de côté les années précédentes (report N-1). Le résultat de clôture de fonctionnement 2024 se situe donc légèrement au-delà de 1,8 million d'euros.

Sur la section d'investissement, la commune a dépensé un peu plus de 2,3 millions d'euros et a perçu des recettes à hauteur de 3 282 000 € environ, ce qui fait un résultat d'investissement 2024 positif à hauteur de 970 438,50 €. Mais cette fois-ci, le résultat reporté est négatif : moins 1,2 millions d'euros, ce qui fait un résultat de clôture 2024 en investissement de moins 237 065,30 €.

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle qu'il ne faut pas oublier les restes à réaliser. En dépenses, les restes à réaliser sont d'environ 391 000 €. En recettes, ils sont un peu plus de 1,3 million d'euros, ce qui fait un solde dans les restes à réaliser de 972 369,75 €.

Monsieur Stéphane MICHEL présente le besoin de financement de la section d'investissement qui n'est pas réellement un besoin de financement tel qu'on l'entend lorsqu'il y a un déficit. La commune n'a pas de déficit à couvrir mais elle a besoin d'abonder la section d'investissement en recettes pour pouvoir financer les opérations d'investissement. Monsieur Stéphane MICHEL précise qu'il s'agit plutôt d'une décision politique, sur un choix stratégique. C'est un choix à hauteur de 1,2 millions. Donc la commune garde encore de côté un petit 600 000 € au niveau de l'excédent de fonctionnement.

Le besoin de financement de la section d'investissement est nul sur l'année 2024 car le déficit 2024 est couvert par le solde positif des restes à réaliser 2024. Toutefois, afin d'autofinancer les investissements 2025, Monsieur le Maire soumet l'affectation suivante à l'approbation du Conseil municipal :

- Report au 001 (déficit d'investissement reporté) : 237 065,30 €
- Affectation au 1068 en investissement : 1 200 000 €

- Report au 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 603 982,03 €

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

5- Fixation du taux des taxes locales au titre de l'année 2025

Avant de donner la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, Monsieur le Maire rappelle que les taux sont inchangés depuis 10 ans et que les impôts n'ont pas augmenté à Templeuve.

Monsieur Stéphane MICHEL confirme qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts prévue en 2025 comme cela a été inscrit dans le rapport d'orientations budgétaires. Les taux d'imposition sont les mêmes depuis 2016. Monsieur Stéphane MICHEL souligne que le contribuable à Templeuve-en-Pévèle paye en moyenne entre 20 et 25 % de moins que le contribuable d'une commune de même strate. Les taux restent inchangés que ce soit pour les taxes foncières du bâti, du non-bâti, etc.

Suite à la présentation en commission « Finances et Affaires Juridiques », Monsieur le Maire soumet les taux suivants à l'approbation du Conseil municipal :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,84 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,49 %

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

6- Approbation du Budget Primitif 2025

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, remercie Monsieur le Maire, Madame DUBERNARD, Monsieur PEREZ et les membres de la commission pour la mise en place de ce budget qui est un travail de longue haleine, un travail d'équipe qui prend des mois à être finalisé.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que le document est conséquent (186 pages) mais que cela ne doit pas empêcher la discussion ou les échanges sur certains détails. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle la flexibilité donnée par la M57 : la possibilité de passer des sommes d'argent d'un chapitre à l'autre sans que ce soit nécessairement une demande formulée devant le Conseil municipal à hauteur de 7,5 %. La seule exception à cette règle est le chapitre 012 « Charges de personnel » qui nécessite à chaque fois une délibération du Conseil.

Monsieur Stéphane MICHEL propose d'expliquer les seize premières pages qui sont l'essentiel du BP et permettent de comprendre le document qui commence par une présentation générale permettant d'appréhender les grandes masses et de comprendre ce qui se passe. Monsieur Stéphane MICHEL explique qu'ensuite, le BP est de plus en plus détaillé avec des informations recoupées, données sous d'autres formes, par d'autres entrées. Mais ce sont toujours les mêmes chiffres qui reviennent.

Les premiers éléments qui interviennent dans le document sont les restes à réaliser. Il y a des restes à réaliser en dépenses qui sont effectivement conséquents et qui sont détaillés opérations par opérations (page 7). Ce sont exactement les mêmes restes à réaliser que ceux évoqués au CA, les RAR, les restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent approuvés lors de l'affectation des résultats. Idem pour les restes à réaliser en recettes (page 8). C'est la même somme que sur l'affectation de résultat soit 1 364 295,37 € avec des subventions d'investissement qui doivent encore tomber et des recettes dont la revente des deux parcelles du cinéma qui sont à percevoir.

Monsieur le Maire demande des précisions sur les principaux investissements.

Monsieur Stéphane MICHEL présente les subventions à percevoir :

- 114 000 € au titre de la DETR pour la restauration de l'église Saint-Martin.
- 150 000 € + 50 000 € (notifiés en deux fois) au titre du Fonds Vert pour la restauration de la toiture de la mairie centre à hauteur de 204 248 €
- 788 549,49 € pour les parcelles cinéma - EPF 673 549,49 € et SIGH 365 000 € environ soit environ 1 038 000 € auxquels on déduit les 250 000 € de participation de la commune. La commune va donc percevoir en 2025 un peu plus de 788 000 € au titre de la revente de ces parcelles.

Monsieur le Maire précise que les 250 000 € correspondent à la participation de la commune à la réalisation des cinémas et viennent compléter les subventions de l'État, de la communauté de communes et de la région sur ce projet.

Ensuite, Monsieur Stéphane MICHEL poursuit page 9 avec la présentation générale dans les grandes masses du budget. Au niveau de l'investissement entre les dépenses et les recettes, il est prévu un budget à l'équilibre 3 973 492,92 € avec exactement la même somme au centime près en dépenses et en recettes.

En revanche, au niveau de la section de fonctionnement, comme l'année dernière, la section de fonctionnement est présentée en suréquilibre, c'est à dire qu'il est prévu 7 215 528,89 € en dépenses et 7 724 632,03 € en recettes, ce qui permet d'afficher un suréquilibre en fonctionnement à hauteur de 509 103,14 €. Cette stratégie budgétaire est une bonne chose puisque ce suréquilibre d'un peu plus de 500 000 € vient marquer le budget 2025, en fonctionnement.

Monsieur Stéphane MICHEL reprend en détail la section d'investissement et la section de fonctionnement sur les dépenses d'investissement, comme remarqué lors du CA, il y a des nouvelles opérations d'investissement qui sont prévues à hauteur de 2,7 millions d'euros. Monsieur Stéphane MICHEL souligne ces 2,7 millions d'euros d'opérations d'équipement, d'investissement qui représentent une somme extrêmement importante.

Dans les dépenses d'investissement, il faut ajouter le remboursement en capital des emprunts à un peu plus de 460 000 €. Monsieur Stéphane MICHEL remarque que c'est un petit peu plus que l'année dernière, ce qui est plutôt bon signe car les emprunts commencent à arriver à maturité, c'est à dire que la commune commence à rembourser plus de capital que d'intérêt.

Ces opérations d'équipement, à hauteur de 2,7 millions, sont concentrées sur 2 grosses opérations importantes en terme budgétaire :

- la requalification de la rue de la Grande Campagne – environ 1,6 millions d'euros.
- la restauration de la toiture de la mairie centre - environ 500 000 €

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle qu'il y a ensuite toute une série d'opérations d'investissement :

- la parcelle des cinémas à hauteur de 135 000 €
- la vidéo protection - 100 000 €
- la remise en état du parking vent de bise - 70 000 €
- la requalification d'une partie de la rue de la Baille 90 000 €, etc.

Donc on arrive à peu près à 2,7 millions d'opérations nouvelles sur l'exercice 2025.

Ces dépenses importantes sont financées par des subventions notifiées mais dont la commune n'a pas encore reçu l'argent, soit environ 700 000 € qui vont arriver sur le compte de la commune.

Monsieur Stéphane MICHEL précise que ce montant ne tient absolument pas compte des demandes de subventions qui ont été formulées ces dernières semaines. Lors du Conseil municipal précédent, il y a eu des demandes d'investissement, notamment par rapport à la requalification de la rue de la Grande Campagne mais celles-ci ne sont pas inscrites au budget. En effet, tant que les demandes de subventions ne sont pas notifiées, il ne peut pas y avoir d'écritures au budget.

Donc, la municipalité espère raisonnablement obtenir des subventions au titre des différentes demandes formulées. Si d'autres subventions arrivent, il n'est pas exclu de faire en cours d'exécution budgétaire 2025 une DM (Décision Modificative) ou peut être plusieurs DM pour intégrer au budget ces subventions à venir en fonction des retours et des notifications.

Ensuite, il y a des dotations liées à la taxe d'aménagement de 250 000 € budgétés et au FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) à hauteur de 216 000 €. Évidemment, il y a les produits des cessions d'immobilisations pour 788 000 €, montant évoqué concernant la revente des parcelles des cinémas. Et il y a 210 000 € inscrits en recettes nouvelles qui sont liés à la vente du 3-5 rue Neuve, comme évoqué lors d'un précédent Conseil municipal.

Monsieur Stéphane MICHEL revient sur l'utilisation du compte 1068 pour abonder les recettes d'investissement à hauteur de 1,2 millions d'euros. Monsieur Stéphane MICHEL souligne qu'il s'agit d'une décision importante parce qu'il faut comprendre que faire de l'excédent pour une commune, c'est une bonne chose. Mais une commune, une collectivité territoriale, n'est pas une entreprise privée. C'est à dire que l'excédent n'est pas un bénéfice. La commune ne verse pas de dividendes à des actionnaires, donc l'excédent doit être correctement et intelligemment utilisé. Si les dépenses de fonctionnement sont nécessaires et essentielles car elles permettent de faire tourner la boutique et de faire fonctionner une municipalité au jour le jour, une fois qu'elles sont effectuées, il n'en reste rien. Alors qu'une dépense d'investissement pour le bien de la commune permet d'améliorer le patrimoine de la commune, de l'augmenter. Donc, à choisir, si la commune a le luxe d'avoir le choix entre 1 € dépensé en fonctionnement et 1 € dépensé en investissement, la municipalité sera incitée à dépenser en investissement.

Monsieur Stéphane MICHEL revendique fortement le fait qu'on utilise l'excédent généré en fonctionnement pour venir financer les investissements. C'est un choix qui peut être discuté mais que la municipalité actuelle assume pleinement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement (page 15), les dépenses sont légèrement en augmentation. Par exemple sur le chapitre 011- Charges à caractère général, il était prévu 2 439 000 € en 2024 et le BP prévoit 2 544 000 € en 2025. Cette augmentation est raisonnable et liée à l'augmentation du coût de la vie. Comme indiqué en commission, le coût des assurances a très fortement augmenté pour la collectivité, le coût de la location des véhicules a explosé. Bref toute une série de dépenses sont devenues plus conséquentes dû principalement à l'inflation que tout le monde connaît et qui touche particulièrement certains secteurs.

Monsieur Stéphane MICHEL explique que le chapitre 012 augmente très légèrement soit 40 000 € de plus que ce qui était prévu au budget 2024. Il n'y a pas eu d'embauche massive d'agents. La collectivité compte à peu près 70 agents équivalents temps plein. Ces 40 000 € d'augmentation sont liés à l'augmentation de 3 points de la CNRACL, les charges patronales que la commune doit verser à l'Etat. Et l'Etat a augmenté ses charges de 3% cette année et augmentera encore de 3% l'année prochaine, et probablement encore de 3% l'année d'après. Donc mécaniquement cela va augmenter le chapitre 012.

Ensuite il y a une augmentation relativement conséquente au chapitre 65 notamment liée au SDIS avec un coût de plus en plus élevé chaque année. Mais Monsieur Stéphane MICHEL annonce une bonne nouvelle sur les charges financières (chapitre 66) qui diminuent puisque comme la collectivité a des emprunts qui arrivent à maturité, elle rembourse de plus en plus de capital et de moins en moins de charges financières. La commune est passée de 135 000 € à 124 000 € de charges financières.

Monsieur Pierre DEHOVE, Conseiller, demande confirmation de l'économie en réalisation sur les chapitres 011 et 012 par rapport au budget qui était prévu au départ. Le réalisé en 2024 est-il bien inférieur au budget ?

Monsieur Stéphane MICHEL répond qu'entre le budget voté en 2024 et le budget proposé pour 2025, il y a bien une augmentation au niveau des chapitres 011 et 012.

Sur le réalisé, Monsieur Stéphane MICHEL précise qu'on a dépensé moins en 2024 que ce qui était prévu. Cependant Monsieur Stéphane MICHEL prévoit une augmentation de budget à budget en comparant ce qui est comparable. Une exécution budgétaire profitable en 2024 ne veut pas nécessairement dire que la commune va dégager le même résultat en 2025. En tant qu'Adjoint aux Finances, Monsieur Stéphane MICHEL n'est pas contre le fait de dégager un résultat meilleur que ce qui est prévu.

L'estimation de la CAF brute et de la CAF nette n'est pas mirobolante sur le BP. Mais la construction budgétaire de la commune est prudente. Monsieur Stéphane MICHEL essaye de prendre en compte l'intégralité des dépenses possibles pour ne pas avoir de mauvaises surprises et reste prudent dans la mise en place des recettes afin que si surprise il y a, ce soit plutôt une bonne surprise.

Les recettes de fonctionnement prévues sont en légère augmentation par rapport à 2024. Monsieur Stéphane MICHEL affirme avoir été particulièrement prudent sur le chapitre 74, la dotation de l'Etat, puisque le montant inscrit est un petit peu moindre que ce qui a été réellement perçu en 2024. Mais si on compare de BP à BP, l'augmentation est significative. Donc une section de fonctionnement en recettes prudente, qui arrive quand même à un suréquilibre d'un peu plus de 500 000 €.

Donc en conclusion sur le budget 2025, c'est un budget qui est un peu en dessous de 12 millions d'euros, et reste conséquent pour notre commune. La CAF brute est prévue à hauteur de 423 716 € et la CAF nette négative à hauteur de 37 474 €.

Monsieur Stéphane MICHEL précise qu'il n'a pas souhaité modifier quelques chiffres et arriver à une perte nette positive de quelques milliers d'euros. Monsieur Stéphane MICHEL a préféré assumer la prudence de ce budget et espère arriver à une exécution budgétaire et un résultat au niveau du CA 2025 qui est meilleur que ce qu'on n'a pour l'instant inscrit sur le papier.

Donc le budget est prudent, mais ambitieux. C'est un budget important et qui augure peut-être d'un budget 2026 qui sera sans doute voté fin février 2026 ou début mars.

En effet, Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il faudra sans doute en 2026 présenter et voter le budget un petit peu plus tôt dans l'année. Et peut-être que le budget sera un peu moins conséquent en 2026.

En conclusion, Monsieur Stéphane MICHEL confirme que l'année 2025 va s'articuler autour de quelques belles opérations d'équipement, quelques belles opérations d'investissement et autour d'une maîtrise ferme du budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL pour cette présentation détaillée qui permet de voir clairement les investissements qui vont être réalisés durant cette année 2025.

A propos du système de vidéoprotection Monsieur le Maire ajoute que le système installé depuis une dizaine d'années, indépendamment du système de vidéoprotection qui existe sur l'enceinte de la gare (domaine SNCF), est vieillissant. Les technologies ont évolué. Donc une première tranche de remplacement des systèmes de vidéoprotection est programmée en sachant que la fibre permettra aussi de meilleurs rendus. Le remplacement et la complétude du système de vidéoprotection sur la commune est envisagé sur trois exercices.

Monsieur le Maire souhaite apporter des compléments au sujet du projet immobilier de l'ancien EHPAD de Templeuve-en-Pévèle géré par Vilogia. Les travaux de cette opération de transformation de l'ancien EHPAD en résidence seniors commenceront en juillet de cette année.

Monsieur le Maire souligne que ce projet vient compléter l'offre en direction des seniors et des personnes handicapées (habitat inclusif). Des discussions sont en cours avec Vilogia pour que les logements soient accessibles aux personnes handicapées. Le projet compte une cinquantaine de logements qui sont très bien localisés. Il y a une attente forte de la part des seniors.

Madame Daniela MORONVAL, Conseillère municipale, remercie et félicite Monsieur Stéphane MICHEL et le service des Finances pour la note synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif et du BP et la présentation en commission des Finances. Madame Daniela MORONVAL remercie également l'équipe pour le document présentant le détail des investissements du BP 2025 transmis après la commission.

Concernant l'exercice 2024 qui se solde par un résultat de clôture final excédentaire de 2,5 millions (fonctionnement + investissement), Madame Daniela MORONVAL souligne qu'il masque une réalité qu'il convient de signaler aux Templeuvois et Templeuvoises. En effet, en fonctionnement, le résultat 2024 se solde par excédent de 1,8 millions. Cet excédent avait été annoncé lors du BP : les dépenses ont été surestimées et les recettes sous-estimées avec respectivement une exécution de 95 % pour les dépenses et de 102 % pour les recettes. Mais il ne peut être reproché une prévision prudente de la part de l'Adjoint aux Finances. C'est une stratégie.

En revanche, en investissement, le résultat est de +735 000 € mais comprend des recettes de cessions. Il s'agit des terrains pour le cinéma à hauteur de 788 000 € non réalisés en 2024. En investissement en 2024 seulement 53% des dépenses d'investissement ont été réalisées. Madame Daniela MORONVAL demande si la vente des terrains a eu lieu en 2025. Monsieur le Maire répond que la vente des terrains du futur cinéma aura bien lieu en 2025. Les documents sont en train d'être préparés chez les notaires respectifs. Madame Daniela MORONVAL rappelle que pour ce projet le reste à charge pour la commune est bien de 250 000 € comme annoncé.

Au niveau de budget 2025 et de l'analyse hors reprise du résultat excédentaire 2024 (2,5 millions), Madame Daniela MORONVAL indique qu'il n'y a pas de surprise en fonctionnement, les dépenses sont surestimées, notamment sur les moyens généraux et les recettes sont sous estimées au niveau des impôts et des dotations à percevoir. Madame Daniela MORONVAL précise que pour les dotations, les montants pour Templeuve sont publiés en ligne et la commune devrait recevoir 168 000 € de plus que ce qui a été inscrit. Mais le groupe « Ensemble, Réinventons Templeuve » comprend aisément la prudence de l'Adjoint aux Finances de prévoir des réserves afin de pouvoir faire face à des décisions communales non prévues.

En investissement, il est prévu de réaliser 3,2 millions de dépenses d'investissement, dont 500 000 € pour la toiture de la mairie centre et 1,6 millions pour les travaux rue Grande Campagne. Si ce réaménagement de la rue Grande Campagne est certes très attendu par les Templeuvois, le groupe « Ensemble, Réinventons Templeuve » s'interroge sur l'opportunité du calendrier, vu les désagréments actuels de la circulation et du stationnement que cela engendre pour les habitants notamment : travaux actuels rue Demesmay et rue des Frères Lumière pour les cinémas. Les Templeuvoises et les Templeuvois jugeront. Madame Daniela MORONVAL rappelle que les élections auront lieu dans un an. A ce sujet, Madame Daniela MORONVAL s'interroge sur le vote du budget 2026 avant ou après les élections de mars 2026.

Enfin, Madame Daniela MORONVAL constate à l'occasion du CA et du BP que la situation financière de la ville est saine grâce notamment au jeu d'écritures comptables qui a été expliqué précédemment par Monsieur Stéphane MICHEL. Madame Daniela MORONVAL remercie la municipalité d'avoir tenu compte des observations et des alertes du groupe lors des précédentes interventions. En effet, le groupe « Ensemble, Réinventons Templeuve » n'a eu de cesse de veiller, année après année, à ce que la santé financière de Templeuve soit préservée, afin de permettre à la future équipe municipale d'avoir des marges de manœuvre pour le prochain mandat.

En conclusion, Madame Daniela MORONVAL indique que le groupe « Ensemble, Réinventons Templeuve » s'abstiendra pour le compte administratif ainsi que pour le budget prévisionnel 2025.

Monsieur Stéphane MICHEL remercie Madame Daniela MORONVAL pour ces explications qui sont très claires et comprend parfaitement le vote d'abstention sur le budget prévisionnel qui peut apparaître comme logique du point de vue de l'opposition.

Par contre, Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il a plus de mal à comprendre la position du groupe sur le CA qui est une photo de ce qui s'est passé. Et cette photo, elle peut être discutée dans la mesure où il aurait peut-être pu en être autrement mais finalement ce sont les faits. L'exécution financière en investissement tourne autour de 50 ou 60 % d'habitude pour la commune. Il faut comprendre que pour une petite collectivité, il est parfois difficile de tout mettre en œuvre. Les services travaillent à flux tendu et quand il y a de très nombreuses opérations d'investissement, la commune ne peut pas forcément aller au bout de toutes les opérations. Monsieur Stéphane MICHEL entend que l'on puisse critiquer l'exécution budgétaire en investissement de « seulement » 53 % mais en même temps l'argent est toujours là et les opérations d'investissement ne se sont pas envolées. Certainement de nombreux élus auraient préféré commencer l'année dernière la toiture de la Mairie Centre mais pour différentes raisons cela n'a pas pu se faire. Et les travaux vont commencer en 2025 et le nouveau toit nous permettra bien de faire des économies d'énergie.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et en particulier dans la majorité municipale pour la qualité des échanges autour de ces questions financières qui permettent d'avoir une saine gestion et de bien gérer notre commune un budget comme le montre le budget présenté ce soir.

Monsieur le Maire remercie Madame Daniela MORONVAL pour ses remarques plutôt orientées sur la technique comptable et ajoute que des propositions d'investissement ou de dépenses de fonctionnement auraient pu être exprimées. Monsieur le Maire regrette de n'avoir pas eu la chance de pouvoir obtenir de l'opposition, un contre budget constructif mais remercie le groupe pour son vote d'abstention qui est une évolution par rapport au début du mandat où le groupe votait contre le budget. Monsieur le Maire salue ce cheminement de la part des élus membres de l'opposition.

Concernant les travaux de la rue de la Grande Campagne, Monsieur le Maire confirme que la situation a été compliquée dernièrement due à un autre chantier mené par Enedis rue Demesmay et rue Delattre mais ce chantier se termine en milieu de semaine prochaine.

Des remarques ont pu porter sur le choix de réaliser des travaux lourds et importants pour la commune un an avant les élections, néanmoins Monsieur le Maire estime qu'il est important d'apporter des réponses aux concitoyens. Ces travaux créent quelques désagréments et inquiétudes mais les Templeuvois sont suffisamment intelligents, perspicaces, astucieux et malins pour déjouer les travaux actuels et trouver d'autres moyens pour aller d'un point A à un point B en évitant la zone des travaux.

Ces travaux impactants vont durer jusqu'à la fin de l'année mais sont totalement assumés par la majorité municipale. Il faut que les choses se fassent, et même sur des projets où la municipalité n'a pas forcément l'assentiment de tous parce qu'il y a beaucoup d'a priori ou que les gens n'arrivent pas forcément à se projeter. Il s'agit parfois de projets d'intérêt public ou de projets privés et en matière de construction, ce n'est pas simple de se projeter. Mais bien souvent, une fois que les choses sont faites à Templeuve-en-Pévèle, les gens se disent que c'est quand même bien ce qui a été fait.

Pour conclure sur le budget 2026, Monsieur le Maire indique qu'un budget à minima sera voté pour que les choses fonctionnent. Le programme d'investissement sera laissé aux soins de la future équipe municipale. Les dates des élections ne sont pas encore connues (probablement en mars 2026) mais comme le budget devra être voté quand même pour le 15 avril, il y aura beaucoup de contraintes.

Monsieur le Maire rappelle que même si les élections sont prévues en mars 2026, il peut y avoir des recours sur le projet de loi. Lors des dernières élections, le Conseil municipal a été installé en juillet 2020. Les mandats peuvent être prolongés mais jamais réduits.

Le budget de cette année 2025 s'élève à 11 698 124,95€ en recettes et 11 189 021,81€ en dépenses. Il est présenté en sur-équilibre de fonctionnement (recettes supérieures aux dépenses) et la section d'investissement est en équilibre (les recettes sont égales aux dépenses). Les principales recettes de fonctionnement sont : les recettes fiscales (taxes locales) à hauteur de 4 168 200 € et les dotations de l'Etat (DGF, DNP, DSR) pour 1 961 000 €. Les dépenses d'investissement touchent principalement à des projets d'équipement mis en œuvre ou à des acquisitions foncières.

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en février et à la présentation du budget primitif en commission « Finances et Affaires Juridiques », Monsieur le Maire soumet le BP 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve			7

7- Actualisation des tarifs des concessions funéraires et autres prestations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Manuella DELESALLE, Conseillère déléguée aux espaces funéraires. Madame Manuella DELESALLE annonce une augmentation des tarifs.

Cette augmentation va concerner les carrés à partir du carré n°21 afin de favoriser les carrés dans l'ancien cimetière où il y a des places libres. Sur les carrés 1 à 20, la concession reste au même prix qu'avant pour inciter les gens à acheter de ce côté-là. Malgré l'augmentation sur la partie du nouveau cimetière, le tarif reste encore très bas par rapport aux autres communes.

Madame Manuella DELESALLE explique la mise en place de tarifs particuliers pour des caveaux de deuxième main. Des exhumations seront réalisées afin de récupérer certains caveaux en très bon état et pouvoir les revendre moins cher.

Madame Annie BAGGIO, Conseillère municipale, souhaite savoir pourquoi ce sujet du changement de tarif sur les concessions n'a pas été traité en commission Finances contrairement aux autres années. Madame Amandine GOUDARD, Adjointe au Développement durable, au cadre de vie et à la mobilité, répond que ce sujet a été présenté lors de la commission Travaux et Développement durable. Madame Daniela MORONVAL propose que lorsqu'un sujet concerne plusieurs commissions, il soit passé aussi bien dans l'une que dans l'autre commission.

Monsieur Pierre DEHOVE, Conseiller municipal, indique qu'il était présent à la commission Travaux et que le sujet de l'augmentation des tarifs a effectivement été évoqué. Monsieur Pierre DEHOVE rappelle que ces tarifs restent moins cher que dans les communes alentours et précise que les tarifs proposés sont inférieurs au prix réel de revient même avec cette augmentation. En fait le coût est largement supporté par la collectivité.

Monsieur le Maire remercie Madame Manuella DELESALLE et les services très investis sur le cimetière qui est un sujet sensible. L'équipe municipale est très attentive à ce sujet ainsi qu'à la gestion et au traitement environnemental du cimetière. Sur l'ancien cimetière, il y a des espaces qui sont libres. Les personnes souhaitent plutôt avoir des concessions au nouveau cimetière.

Suite à la commission « Travaux, développement durable, cadre de vie, mobilité » qui s'est réunie le 19 mars 2025, Monsieur le Maire soumet l'actualisation des tarifs des concessions funéraires et autres prestations funéraires à partir du 01/05/2025 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

8- Acquisition des parcelles AR n°45p9, AR 46 et AR 51

Monsieur le Maire indique que cette délibération porte sur un ensemble de 3 parcelles qui représentent 8 628 m² qu'il est proposé d'acheter au prix de 1,50 € le mètre carré. Le prix sera donc de 12 942 €.

Monsieur le Maire rappelle que le site correspond à l'ancien Bois Parent qui était une ancienne carrière, où il y a plus de 50 ans la commune enfouissait ses déchets. Depuis ce terrain a été recouvert de terre végétale et retravaillé pour en faire un bois. Ce terrain étant à vendre, le Conseil municipal propose donc que la commune se porte acquéreur pour mener un projet qui tiendra compte des attentes en matière d'environnement et d'écologie. Monsieur le Maire ajoute que ce terrain est situé dans la continuité du cimetière.

Suite à un accord avec les riverains demeurant rue de la joie de vivre et rue des nymphéas, Monsieur le Maire soumet l'acquisition des parcelles cadastrées section AR 45p9 (d'une contenance de 4 128 m²), AR 46 (d'une contenance de 2 231 m²) et AR 51 (d'une contenance de 2 269 m²), pour un prix total de 12 942 € à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

9- Acquisition de la parcelle 586 AO 133

Monsieur le Maire présente l'acquisition d'une parcelle d'une contenance de 224 m² qui appartient à un bailleur social (SIGH) et se situe sur le parking d'Anchin.

Il restait en effet un morceau de 224 m² qu'il semble utile d'acquérir afin que la commune puisse travailler sur une requalification globale du parking. Cela permet de fixer une entité foncière suite à l'achat du terrain d'Anchin et de programmer sur le long terme un aménagement du parking. Le prix pratiqué est de 60 €/m² (estimation des domaines) soit un total de 13 440 €.

La parcelle cadastrée section 586 AO 133 de 224 m² est située près du parking d'Anchin. Monsieur le Maire soumet l'acquisition de cette parcelle AO 133 pour un montant total de 13 440 € à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

10- Convention de travaux et de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil « réseaux de télécommunications » et « réseaux d'éclairage public » avec la CCPC

Monsieur le Maire présente la délibération relative à l'opération rue Grande Campagne pour la mise en œuvre d'une convention avec la Communauté de communes qui est compétente pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication et qui sera donc maître d'ouvrage de cette partie de l'opération.

Pour la partie voirie, éclairage et eau, c'est la commune qui sera maître d'ouvrage.

Dans le cadre de l'opération de requalification de la rue Grande Campagne, Monsieur le Maire soumet la convention de travaux et de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil « réseaux de télécommunications » et « réseaux d'éclairage public » avec la CCPC à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

11- Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un archiviste du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe qui rappelle que depuis plusieurs années la commune fait appel à un archiviste du Centre de gestion pour le traitement des archives municipales. La convention avec le Centre de gestion arrive à son terme et il est proposé de la renouveler. La bonne tenue des archives est très utile dans le quotidien de l'activité communale.

Monsieur le Maire soumet le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un archiviste itinérant du CDG 59 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

12-Signature de la convention de partenariat avec la Communauté de communes Pévèle Carembault pour l'évolution du réseau Graines de Culture(s) en réseau « 3 étoiles »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, Adjointe à la Culture et Vice-Présidente à la Culture pour la Communauté de communes.

Madame Joëlle DUPRIEZ informe que cette convention avec la Communauté de communes présente l'élargissement de réseau Graine de Culture aux médiathèques d'Orchies et d'Attiches. Il y a donc maintenant 34 médiathèques participantes au réseau.

Madame Joëlle DUPRIEZ rappelle que les médiathèques sont de compétence communale. Ce sont les communes qui achètent les documents, payent les salariés et s'occupent des bâtiments. Le réseau Graine de culture permet d'avoir un logiciel commun, le SIGB. Ce logiciel offre la possibilité aux lecteurs de réserver un livre intéressant dans n'importe quelle médiathèque du réseau. Toute personne possédant une carte lecteur peut avoir gratuitement accès à toutes les ressources numériques particulièrement SKILLEOS qui est vraiment utile à tous, aux ados, aux étudiants, et qui traite de beaucoup de sujets. Madame Joëlle DUPRIEZ ajoute que les thématiques qui ont le plus de succès sont l'apprentissage de l'anglais, de la guitare et de la cuisine, trois domaines complètement différents.

Etant donné la qualité de cette offre, le réseau a aujourd'hui trois étoiles. Il y a aussi une navette, la formation des médiathécaires. Madame Joëlle DUPRIEZ profite de cette présentation pour remercier les bénévoles. Même si Violette, Bernard et Alexandra sont des professionnels hors pair, il ne serait pas possible de proposer autant d'activités sans l'implication et le soutien de tous ces bénévoles.

Parmi les 34 médiathèques, celle de Templeuve-en-Pévèle est la plus importante en termes de demandes, de nombre d'emprunts, de nouveaux adhérents chaque mois, d'ateliers et d'animations au sein de la médiathèque. Les ateliers proposés ont toujours beaucoup de succès, par exemple l'atelier zéro déchet, la grainothèque, les frelons... Et il y a bien sûr les jeux de société qui donnent beaucoup de travail au personnel parce que tous les jeux de société sont recomptés (puzzles, cartes, etc).

Monsieur Christian LEMAIRE ajoute que la médiathèque réalise également un travail assez remarquable avec le monde enseignant et organise régulièrement des séances avec les élèves sur un thème donné.

Madame Joëlle DUPRIEZ précise qu'un prix Graine d'or, prix de littérature jeunesse, sera remis pour la première fois le 4 juin au gagnant. Il y a trois romans, trois BD et trois albums. Chacun peut voter pour son auteur ou son autrice préférée.

Suite à l'évolution du réseau Graines de Culture(s) en réseau « 3 étoiles », Monsieur le Maire soumet la nouvelle convention de partenariat avec la CCPC à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

13-Création de deux postes contractuels pour accroissement temporaire d'activité dans le service espaces verts/voirie du 01/06/2025 au 30/09/2025

Madame Joëlle DUPRIEZ, 1^{ère} Adjointe, indique que ces créations de postes contractuels sont récurrentes car chaque été, il y a deux postes de saisonniers pour le service espaces verts et voirie qui a plus de travail à cette saison. Ces postes sont du 1^{er} juin au 30 septembre 2025.

Afin de répondre à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (participation aux tâches d'entretien des espaces verts, préparation des manifestations communales), Monsieur le Maire soumet la création de 2 emplois non permanents service espaces verts/voirie à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Madame Joëlle DUPRIEZ, 1ère Adjointe, souhaite apporter des informations complémentaires suite à une question de l'opposition sur les logements lors du Conseil municipal précédent. Madame Joëlle DUPRIEZ indique qu'il y a énormément de demandes et aucune disponibilité. Malgré ce qui peut être dit sur les réseaux sociaux, la municipalité ne privilégie pas telle ou telle chose. Le nombre de demandes pour Templeuve est de 221. En 2019, il y avait 164 demandes. Les demandes portent surtout sur les T2 et les T3 mais il n'y a pas beaucoup de turnover. Les T2 sont plutôt demandés par des personnes qui prennent leur indépendance ou des personnes âgées qui se retrouvent seules ou des couples qui se séparent.

Madame Joëlle DUPRIEZ confirme que les logements sont très demandés et rappelle que la municipalité ne s'est pas amusée à construire des logements pour faire beau et pour remplir les terrains mais parce que la demande est très importante. Les demandes de logement concernent des personnes qui attendent depuis longtemps donc il faut arrêter de dire qu'on construit trop. On ne construit pas trop à Templeuve, on a besoin de logements. La France a besoin de logements et de logements sociaux. On ne prend pas n'importe qui dans ces logements. La Mairie ne décide pas tout, il y a des commissions d'attribution. Les logements sociaux sont des logements aidés pour des personnes qui sont dans le besoin et en attente.

Monsieur le Maire remercie Madame Joëlle DUPRIEZ pour ces précisions.

Monsieur le Maire informe qu'un autre Conseil municipal se tiendra avant les vacances d'été le 26 juin ou le 3 juillet, la date n'est pas totalement arrêtée. Elle sera confirmée rapidement.

La séance est levée.

Vu, le Maire
Luc MONNET

